

Les bons réflexes pour monter un dossier MaPrimeRénov'



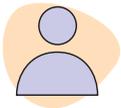
MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Les bons réflexes à adopter

MaPrimeRénov' est la principale aide de l'État pour la rénovation énergétique en France.

La demande de prime doit être déposée par le demandeur, ou par toute personne de son choix désignée comme mandataire (qui peut être son Accompagnateur Rénov' sous réserve d'avoir signé un mandat avec le demandeur), sur le site www.maprimerenov.gouv.fr. Des informations plus précises y sont disponibles, sur les conditions à respecter, sur la possibilité d'être aidé par un mandataire, sur les types de travaux éligibles, etc.



1 - Saisir les informations principales, et vérifier

• L'ÉLIGIBILITÉ À LA PRIME

- Le demandeur doit être propriétaire du logement à rénover
- Le dossier d'aide doit renseigner les nom(s) et prénom(s) du demandeur à chaque étape**
- Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt de la demande d'aide**
- Il est nécessaire de faire appel à des entreprises labellisées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)**



Retrouvez l'annuaire des entreprises labellisées directement sur france-renov.gouv.fr/annuaire-rge

• L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS PERSONNELLES DU DEMANDEUR

- Les nom(s) et prénom(s) du demandeur (à chaque étape de la demande)
- L'adresse du logement à rénover
- Le numéro et le revenu fiscal de référence



Dans le cas d'une indivision sur le bien à rénover : le demandeur indivisaire atteste sur l'honneur avoir reçu l'accord des autres indivisaires.



www.anah.gouv.fr/document/attestation-sur-l-honneur-du-representant-unique-de-l-indivision



2 - Déclarer les autres aides éventuellement perçues

- Aides CEE (Certificats d'Économie d'Énergie)
- Aides locales
- Autres aides



3 - Vérifier la correspondance entre le devis initial et la facture des travaux finis

- Montant et détail des travaux**
- Les documents sont à l'adresse du logement, mentionnée dans la demande
- Informations réglementaires de l'entreprise en charge des travaux (SIRET/SIREN/raison sociale)



4 - Vérifier que le dossier est complet et conforme

- Tous les documents sont aux nom(s) et prénom(s) du demandeur
- Les documents ne sont pas annotés
- Les devis et factures sont bien versés au dossier**

Ces bons réflexes sont une aide pour éviter les principales erreurs constatées par l'Anah. Elles ne se substituent pas aux conditions de recevabilité réglementairement prévues par les textes en vigueur.

Bon à savoir : l'octroi des aides de l'Anah n'est pas automatique. L'Agence tient notamment compte de l'intérêt du projet.



Si vous avez oublié de joindre une pièce à votre dossier, vous pouvez l'envoyer via le formulaire de contact.

👉 Toute pièce manquante peut ralentir ou entraver le traitement du dossier.



Le service public pour mieux rénover mon habitat



Vous souhaitez rénover votre logement ?
Faites appel à un conseiller France Rénov' !

Trouvez l'Espace Conseil
le plus proche de chez vous
sur le site france-renov.gouv.fr



par téléphone
0808 800 700

Mai 2024
Conception et réalisation : agence 4a0ût
Impression : Deja Link
Crédit photo : Adobe stock



**France
services**

france-services.gouv.fr

**France services vous aide
dans vos démarches**

Vous rencontrez des difficultés avec
les démarches numériques ou administratives ?
Les conseillers France services peuvent
vous appuyer dans votre demande d'aide.




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


Agence
nationale
de l'habitat